Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_102-DE

# Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 01/07/2026

**Date de la convocation**
25/06/2026

L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

**Date d'affichage**
25/06/2026

**Présents :** Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

**Nombre de membres**
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle

**Secrétaire de séance** : M. CHARLO Romain

---

**Réf : 06-26-102**

**Objet : ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA RÉFECTION DE LA VOIRIE COMMUNALE - PROGRAMME 2026**

**A l'unanimité**
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
**Mention exécutoire : Oui**

Madame le Maire cède la parole à Monsieur Jean-Luc FAUCHEUX, Adjoint délégué, qui expose :
Le programme 2026 de réfection de la voirie communale établi par la commission municipale a fait l'objet d'un appel à concurrence publié en application du Code de la commande publique (ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018). Le marché à procédure adaptée, d'un seul lot, comporte une tranche ferme et une tranche optionnelle. La tranche ferme concerne la réfection de voies communales aux abords des villages suivants : Le Borne, Clan, Le Tertre Canfroux, La Ville Hourmand, La Ville Ruaud, ainsi que diverses purges sur voirie. La tranche optionnelle concerne les travaux prévus à Coet-Méan et La Ville Raffray.
Suite à la réunion de la commission des marchés publics le 28 mai 2026, et compte-tenu des offres reçues, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise SAS PIGEON BRETAGNE SUD, agence de Hennebont et d'affermir la tranche optionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

. APPROUVE l'attribution du marché à l'entreprise SAS PIGEON BRETAGNE SUD, agence de Hennebont, pour un montant total de 124 896,94 € HT, soit 82 287,13 € HT pour la tranche ferme et 42 609,81 € HT pour la tranche optionnelle ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_102-DE

.

**AUTORISE Madame le Maire à signer le marché ainsi que toute pièce relative à la présente décision.**

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

